



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

## médicaments génériques

Question écrite n° 55783

### Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les médicaments génériques et sur le fait qu'ils peuvent être expressément remplacés, dans le cas où ils ne sont pas appropriés pour le patient. Alors que le médecin peut, dans ce cas, l'indiquer formellement sur sa prescription, et la possibilité a été confirmée par le ministère en juillet 2013 en réponse au parlementaire, la pratique du « tiers-payant » n'est plus accordée aux patients qui doivent ainsi faire l'avance des frais. Cette situation est préjudiciable pour les malades les plus fragiles financièrement, et va à nouveau générer des renoncements aux soins pour certains d'entre eux. Il lui demande les prolongements que le Gouvernement envisage de réserver à la demande de maintien de cette disposition du « tiers-payant » pour les médicaments génériques.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alain Bocquet](#)

**Circonscription :** Nord (20<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55783

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Affaires sociales

**Ministère attributaire :** Solidarités et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 mai 2014](#), page 3955

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)